

Le loup est désormais durablement installé dans les Alpes, sa présence s'affirme sur certains territoires nouvellement colonisés au nord et à l'ouest de ce massif.

Protégé par la convention de Berne et la directive Habitats, faune, flore, le loup exerce une pression de prédation importante sur l'élevage : le plan d'actions national loup 2013-2017 vise à garantir simultanément l'atteinte d'un bon état de conservation de l'espèce, et la protection des élevages.

Il a été élaboré par les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture en concertation avec l'ensemble des parties concernées, notamment les représentants des élus, des organisations professionnelles agricoles, des associations de protection de la nature, des organisations cynégétiques, des gestionnaires d'espaces naturels, réunis au sein du groupe national loup. Il a reçu un avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature le 8 avril 2013 et a été soumis à la consultation du public du 12 avril au 6 mai 2013.

Tirant parti de l'évaluation approfondie des mesures du plan précédent, et tenant compte de l'expansion numérique et géographique de la population de loups en France, le nouveau plan adapte et modernise les mesures de suivi biologique, poursuit le déploiement des moyens de protection des troupeaux et affine le dispositif d'indemnisation des dommages.

Dans le respect de l'engagement de la France d'atteindre un état de conservation favorable de l'espèce, le plan fait évoluer les conditions d'intervention sur le loup en vue de prévenir ou faire cesser des dommages importants aux élevages, suivant les principes d'une gestion différenciée de la population de loups en fonction des contextes.

La mise en œuvre pleine et entière des différents volets de ce plan, avec l'appui de l'ensemble des parties réunies dans le groupe national loup, permettra de garantir la conservation du loup et la protection des élevages, qui contribuent à la richesse écologique, sociale et économique de notre pays.


Delphine BATHO


Stéphane LE FOLL